

CONVENTION

« Artothèque 2014 »

Entre :

- L'Association Les Arts au Mur, représentée par son Président, M. Jonathan Charles, domiciliée 16 bis, avenue Jean Jaurès, 33600 Pessac,

ET

- La Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par son Président, M. Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2014/XXX du 14 février 2014 domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'Artothèque, dont la Communauté urbaine de Bordeaux est adhérente depuis 2011, instaure un nouveau type de relation avec l'art et favorise la connaissance et la diffusion de l'art contemporain auprès de publics diversifiés.

En 2014, dans le cadre de l'été métropolitain elle proposera un parcours d'oeuvres réalisées in situ, en centre ville de Pessac et poursuit son travail avec la Mission Commande publique artistique de la Cub autour d'un projet de sensibilisation à l'art contemporain destiné aux agents de la Cub.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association Les Arts au Mur au titre de l'année 2014.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Les dépenses prévisionnelles de l'association étant estimées à 272 250€ TTC, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000€ TTC pour l'exercice 2014.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de la manifestation s'avérait inférieur à l'assiette subventionnable retenue, cette subvention sera réduite au prorata du coût réel de l'opération.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 28 000€, après signature de la présente convention,

- le solde (20 %), soit la somme de 7 000 €, à la réception des documents suivants :

- les bilan, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,

Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention.

- le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association (voir l'annexe 1 « Liste des éléments devant figurer a minima dans le rapport d'activités annuel »),

- une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié (voir l'annexe 2 « Comparatif budget prévisionnel/budget définitif »),

- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- A venir présenter, sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes le bilan de l'action réalisée et le compte de résultat,
- A faciliter le contrôle par les services de la Communauté Urbaine de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- A faire connaître à la Communauté Urbaine, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à transmettre à la Communauté Urbaine ses statuts actualisés.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE PUBLICITE

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine et à faire figurer le logo de la CUB sur les documents destinés au public dans le cadre de l'organisation liée à la manifestation.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 7 : RESPECT DES REGLES DE LA CONCURRENCE

L'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition du « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire de l'article 3-I-1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

« Art 3 : I. - Les pouvoirs adjudicateurs soumis à la présente ordonnance sont :

1° Les organismes de droit privé ou les organismes de droit public autres que ceux soumis au code des marchés publics dotés de la personnalité juridique et qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont :

a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;

b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;

c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ; »

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de six mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2015 au plus tard.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'association
Les Arts au Mur

Jonathan Charles

Pour le Président
de la Communauté Urbaine de Bordeaux
et par délégation,
La Vice Présidente,
Françoise Cartron

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- ⑨ 1^{ère} demande
- ⑨ Renouvellement

- ⑨ Aide au fonctionnement
- ⑨ Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- ★ Nombre d'adhérents :
- ★ Montant de la cotisation annuelle :
 - ★ Nombre d'assemblées générales :
Nombre de membres présents :
 - ★ Nombre de réunions du Conseil d'administration :
Nombre de membres présents :
- ★ Nombre de réunions du Bureau :
Nombre de membres présents :
- ★ Nombre de publications destinées aux adhérents :
- ★ Autres informations d'ordre administratif et financier :

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

· Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Salariée en CDD :

dont salariés à temps partiel :

★ Nombre de bénévoles :

temps estimé :

★ Nombre de stagiaires :

temps estimé :

★ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

★ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

★ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

★Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

 Ú Nombre de personnes :

 Ú Origine géographique :

 Ú autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

ANNEXE 2 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

· Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.



CONVENTION D'OBJECTIFS

2014-2016

ETAT – REGION – CUB – VILLE DE PESSAC – LES ARTS AU MUR

Il est établi une convention entre les soussignés :

L'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine, représenté par le Préfet de Région, Michel Delpuech.

La Région Aquitaine

Représentée par le M. le Président du Conseil régional, Alain ROUSSET, dûment habilité par délibération n° **2014-XXXX (P) de l'assemblée plénière du 3 mars 2014.**

La Communauté Urbaine de Bordeaux

Représenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Vincent Feltesse, dûment habilité par délibération n°XXXX du XX XXX 2014.

La Ville de Pessac

Représenté par M. le Maire, Jean-Jacques BENOIT, dûment habilité par délibération n° du conseil municipal du 23 janvier 2014,

Et

L'association Les Arts au mur, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, statuts déposés en préfecture de Gironde le 18 octobre 2000, enregistrés en date du 19 octobre 2000 sous le numéro 2804500 (JO N°46 du 18 novembre 2000), nouvellement modifié W332008136 représentée par M. le Président Jonathan CHARLES, dûment habilité par délibération de l'assemblée générale du 14 mai 2013.

PREAMBULE

Depuis sa création en 2002, l'association *Les Arts au mur*, artothèque à Pessac en Gironde élabore par le prêt d'œuvres, autour d'un projet artistique exigeant, une relation privilégiée entre l'art contemporain et une large population (particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, centres sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, prison). Expositions, résidences artistiques, conférences, animations et actions éducatives s'articulent autour de sa collection de 800 œuvres, qui s'enrichit chaque année dans **un objectif d'échanges et de proximité avec les publics.**

L'association «Les arts au mur» entretient un rapport direct au territoire dans un triple objectif de soutien à la création, de diffusion et de sensibilisation des publics. Son action s'est considérablement élargie vers des champs nouveaux grâce aux programmes développés dans le cadre de la Politique de la Ville, Culture & Santé, et le monde carcéral. L'artothèque s'inscrit régulièrement dans des **partenariats** avec le réseau associatif, le monde de l'entreprise et l'éducation nationale, rayonnant sur tant un plan géographique que sociologique, en partenariat avec les autres structures culturelles : FRAC, centres d'art, et associations.

L'artothèque *Les Arts au mur* bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Aquitaine), de la Région Aquitaine, de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et de la Ville de Pessac.

Aussi,

Considérant les objectifs généraux de politique publique **du ministère de la culture et de la communication** visant à inciter à l'innovation et à la diversité de la création, à donner des bases économiques et professionnelles solides à la création, augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire, diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger.

Considérant les programmes de la mission Culture 131 Création – Action 2 : soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques. Et 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture – Action 2 : éducation artistique et culturelle,

Considérant les orientations prioritaires de l'action de l'Etat mentionnées dans la directive nationale d'orientation pour les années 2013-2015 du Ministère de la Culture et de la communication,

- pour le programme 131 : « soutenir la création, contribuer à la richesse et à la diversité artistique et en permettre la diffusion auprès du plus large public » et notamment, dans le domaine des arts plastiques, « poursuivre le soutien aux institutions, aux réseaux et aux artistes pour une création mieux partagée par l'ensemble de la population »,

- pour le programme 224 action 2 « inscrire l'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes, hors temps scolaire, dans les conventions liant l'Etat à toute structure artistique et culturelle subventionnée et favoriser le partenariat entre ces structures et les établissements scolaires ».

Considérant que la Région Aquitaine reconnaît le rôle fédérateur de la culture, ainsi que la contribution qu'elle apporte au développement économique et au rayonnement d'un territoire, et qu'elle conduit à ce titre une politique culturelle volontariste qui se fixe en particulier pour objectifs de contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, de favoriser la diversité de la création artistique professionnelle et d'accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle.

Considérant que, dans le domaine des arts plastiques et visuels, la Région Aquitaine se reconnaît une responsabilité particulière en matière de diffusion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics à ses diverses formes et expressions.

Considérant que cette politique s'appuie en particulier sur le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC Aquitaine), au travers des trois missions principales qui lui sont conjointement confiées par la Région et l'Etat : poursuivre l'enrichissement de sa collection, assurer la diffusion de l'art contemporain en région, sensibiliser les publics à l'art contemporain.

Considérant, l'engagement de la Communauté Urbaine dans le domaine de la culture, inscrit dans le cadre du règlement d'intervention par délibération n°2011/0778 voté par le conseil communautaire du 25/11/2011 et ce relatif à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole », c'est à ce titre que la Communauté Urbaine de Bordeaux, intervient dans ce domaine, en reconnaissant que la culture est un élément déterminant de l'attractivité des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de leur cohésion territoriale.

Considérant que les arts plastiques et visuels, constituent un point d'ancrage de cette politique publique, que cette dernière trouve son émergence dans les actions portées autour de la

commande artistique du tramway, le soutien à l'Artothèque de Pessac s'inscrit dans cette démarche d'une présence des arts plastiques et visuels au plus près des habitants.

Considérant l'engagement historique, fort et constant de **la Ville de Pessac** dans le développement et le soutien d'un programme de diffusion et de sensibilisation à l'art contemporain, s'adressant à tous les publics et contribuant ainsi à la dynamique et l'offre culturelle de la Ville et à son rayonnement, le soutien de la Ville de Pessac s'inscrit dans l'aménagement culturel du centre ville, par l'émergence d'un pôle culturel pour l'image et les arts visuels, avec l'Artothèque, le cinéma Jean Eustache et prochainement l'Espace Histoire Image.

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu par l'Artothèque **Les Arts au mur** pour la période 2014 à 2016 et ses orientations en matière de politique de soutien à la création et à la diffusion et de sensibilisation des publics à l'art contemporain, conforme à son objet statutaire, participe à la réalisation des objectifs poursuivis par les partenaires publics.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Durée

La présente convention est conçue pour une durée de trois ans du **1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016**, renouvelable, sauf dénonciation par l'un des signataires, dans les conditions prévues à l'article 5.

ARTICLE 2 : Objet

La présente convention a pour objet de réaffirmer les missions de l'association *Les Arts au mur* – Artothèque et de définir les conditions dans lesquelles les partenaires publics apportent leur soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend réaliser.

Pour la période 2014-2016, les principales orientations du projet artistique et culturel élaboré par la directrice de l'association «Les arts au mur» en cohérence avec les objectifs de politique publique mentionnés au préambule et présenté pour approbation au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, sont :

- **L'enrichissement de sa collection**
- **L'accueil d'artistes émergents** pour des séjours de création à Pessac posés en terrain d'expériences, dans le cadre d'une exposition annuelle.
- **Le développement de projets de création, de diffusion et de programmes** nourris par des interventions d'artistes émergents et confirmés, des prêts d'œuvres, à destination des habitants du territoire (scolaires, santé, carcéral, social, entreprises...).
- **Le développement d'expositions rayonnantes sur le territoire et de programmes de sensibilisation** à l'art contemporain diversifiés, développant les liens avec les milieux scolaires et les publics du territoire.

Dans la mise en œuvre de chacun de ces axes, seront en particulier recherchées des collaborations et/ou co-constructions de projets et d'actions avec les autres opérateurs professionnels aquitains du secteur des arts plastiques et visuels.

ARTICLE 3 : Engagements des parties

L'association s'engage sur la durée de la présente convention, et dans la limite des budgets dont elle pourra disposer, à réaliser le projet dont les principales orientations sont rappelées à l'article 2 et présenté sous forme plus complète en annexe à la présente convention.

Chacun des partenaires soutient la globalité de ce projet, mais porte, en fonction de ses objectifs propres, une attention plus particulière à certains de ses aspects :

L'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles veille, en concertation avec les collectivités territoriales, à la structuration du secteur des arts plastiques, à son équilibre territorial et à la diversité artistique et culturelle dans ce domaine. A ce titre, la DRAC Aquitaine soutient *Les Arts au mur*, plateforme de diffusion et

d'expérimentation artistique dans ses missions d'accueil d'activités professionnelles, à destination d'un large public. Par le biais de prêts d'œuvres, son projet culturel et artistique, inscrit dans une forte implication territoriale, concerne la production, la diffusion, la formation, la résidence artistique de création, l'accompagnement des activités artistiques. La DRAC soutient également le programme d'actions développé dans le cadre de la Politique de la Ville, Culture & Santé, et le monde carcéral. Elle accompagne l'élaboration d'une offre éducative à l'intention du milieu scolaire et soutient le travail de médiation mené par *Les Arts au mur* à ce titre auprès des établissements de la région ainsi que les projets développés avec ces derniers.

Dans ce cadre, l'Etat (DRAC Aquitaine), la Région Aquitaine, et la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Pessac contribuent financièrement à la réalisation des programmes d'actions. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

La **Région Aquitaine** apporte son soutien au projet de l'association *Les Arts au mur* du fait de la qualité et de la pertinence de ses choix artistiques, de l'attention qu'elle porte aux enjeux de la création et de sa capacité à bâtir ainsi des programmes riches de diffusion et de sensibilisation des publics aux enjeux de l'art contemporain sur l'ensemble du territoire Aquitain.

Elle porte une attention particulière :

- à la qualité et l'importance des actions et programmes d'éducation artistique et culturelle conduits à destination des publics lycéens et apprentis,
- aux projets et actions conduits à destination des publics et des territoires relevant de la politique de la ville ainsi qu'à des publics dits « empêchés » au titre par exemple du programme « Culture et santé » ;
- à la contribution de l'association « Les arts au mur » au dynamisme du réseau aquitain des structures de création et de diffusion de l'art contemporain, en lien en particulier avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC Aquitaine).

Le **Communauté urbaine de Bordeaux** valide l'expertise en ingénierie artistique et culturelle de l'association *Les Arts au mur* en tant que pôle ressource en matière de création artistique contemporaine, de développement et de diffusion de cette création sur le territoire de la Communauté urbaine. Ainsi, c'est au travers d'un contrat de Co-développement avec la ville de Pessac, que la Communauté Urbaine de Bordeaux apporte son soutien à l'association *Les Arts au mur* au travers :

- De ses actions hors les murs afin de pouvoir porter au plus près du plus grand nombre une meilleure compréhension de la création dans ce domaine des arts plastiques et visuels, actions qui peuvent prendre la forme d'expositions dans un lieu dédié ou dans un espace public.
- De son programme d'expositions à Pessac, en offrant aux publics, la rencontre avec des artistes qui portent dans le même temps une traduction de leur démarche de création et une rencontre avec les œuvres, permettant ainsi une plus grande appropriation.
- Des actions de mise en réseau avec à la fois les acteurs de son domaine de compétence, mais aussi avec d'autres investis dans des champs différents.

La **Ville de Pessac** positionne l'association *Les Arts au mur* comme une structure de référence dans le champ des arts plastiques et de l'art contemporain.

Par son programme de prêt d'œuvres, de création et sa programmation, l'association *Les Arts au mur* participe depuis 12 ans, à la dynamique culturelle de la Ville de Pessac et à son rayonnement au plan départemental, régional, national et international.

Ses actions de médiation contribuent à l'enrichissement de l'offre éducative faite aux publics scolaires et enseignants du territoire.

Par ses réseaux et les partenariats qu'elle développe elle contribue à une mutualisation de moyens qui favorise la diffusion culturelle en milieu urbain et péri-urbain.

La Ville de Pessac apporte son soutien à l'Artothèque pour développer :

- Une collection d'œuvres pour le prêt aux particuliers et entreprises/collectivités,... ;
- Un programme d'expositions par saison culturelle ;
- Une offre de médiation culturelle pour tous les publics, notamment dans le cadre du Projet Educatif de Territoire ;
- Une participation aux projets structurants de la Ville de Pessac.

ARTICLE 4 : Modalités d'exécution de la convention

Les partenaires publics, signataires de la présente convention s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits en Loi de finance pour l'Etat et au Budget Primitif de chaque collectivité à soutenir financièrement la réalisation du projet, sur toute la durée de la convention.

Pour mémoire, l'aide apportée par **L'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication** en 2013 a été d'un montant total de 11.650 € versés au titre d'un soutien au projet artistique de l'association (5000 €), d'un soutien aux actions scolaires (2.650€), d'un soutien au poste de médiation et au projet « Ecriture de lumière » (2.500 €), ainsi que d'un soutien aux actions en milieu carcéral (1.500 €).

En ce qui concerne la **Région Aquitaine**, la définition du montant des subventions versées sur la période 2014-2016 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle.

Pour mémoire, le montant total des subventions versées par la Région Aquitaine à Les Arts au mur au titre de l'année 2013 s'élève à :

- 25 000 € au titre de sa politique culturelle
- 20 000 € au titre de la politique de la ville

Pour le **Communauté Urbaine de Bordeaux** la définition du montant des subventions versées sur la période 2014-2016 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle. Pour mémoire, le montant total des subventions versées par la CUB au titre de l'année 2013 s'élève à 27 500 €.

L'engagement des subventions concernant la **Ville de Pessac** fait l'objet d'une dotation financière spécifique annuelle validée par le Conseil Municipal. Pour mémoire, le montant total des subventions versées par la Ville de Pessac à l'association *Les Arts au mur* au titre de l'année 2013 s'élève à :

- 45 000 € dévolus au fonctionnement général de l'association
- 20 000 € attribués dans le cadre des activités éducatives organisées en direction des Jeunes
- 40 000 € alloués en investissement pour l'achat d'œuvres d'art destinés à enrichir la collection de l'association.

Cette dotation est complétée par la prise en charge directe des coûts de fonctionnement des locaux mis à disposition de l'association, 2 bis rue Eugène et Marc Dulout (fluides) ainsi que par la réalisation de travaux d'imprimerie (hors frais de papier et frais techniques).

L'association peut être subventionnée par l'un ou l'ensemble des partenaires signataires, pour des opérations spécifiques, telles que les projets avec le Ministère de l'Éducation Nationale, les projets européens, les résidences d'artistes, la politique de la ville, etc.

L'association peut être subventionnée par l'un ou l'ensemble des partenaires signataires, pour des opérations spécifiques, telles que les projets avec le Ministère de l'Éducation Nationale, les projets européens, les résidences d'artistes, la politique de la ville, etc.

Concernant l'État, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac, les **modalités de versement des subventions** renvoient aux conventions financières spécifiques signées respectivement avec l'association.

Le reversement de tout ou partie des subventions à d'autres organismes est interdit.

ARTICLE 5 : Evaluation - renouvellement

L'évaluation est un outil que se donnent les parties pour apprécier la validité de leur objectif initial, des conditions de sa réalisation, des raisons éventuelles qui peuvent justifier des écarts entre le projet ou l'objectif initial et sa réalisation finale.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 2, sur l'impact des actions ou des interventions, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés dans le cadre de la conclusion d'une nouvelle convention.

L'association *Les Arts au mur* s'engage à communiquer aux partenaires publics signataires, dans les trois mois suivant la réalisation du programme annuel d'activité et au plus tard avant le 31 mars de l'année suivante :

- Un rapport d'activité détaillant les actions mises en œuvre,
- Des indicateurs d'activités précisant : le nombre d'expositions dans et hors du département et les publics concernés ; le nombre de résidence avec le nombre d'artistes en résidence ; les actions de médiation de sensibilisation et de formation en direction notamment des scolaires.

Ces données doivent permettre une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre des objectifs définis à l'article 2. Les résultats de cette évaluation intermédiaire peuvent amener à aménager le projet de programme opérationnel sans modifier pour autant les objectifs généraux de la convention

Au terme de la période d'exécution de la convention, une évaluation couvrant l'ensemble de la période d'exécution sera réalisée conjointement par les parties, en vue de porter un jugement sur l'ensemble du processus, l'adéquation du résultat aux objectifs, de formuler éventuellement des propositions d'amélioration, évaluer la qualité du partenariat et des conditions dans lesquelles il peut être reconduit.

A cet effet, l'association *Les Arts au Mur* s'engage à fournir aux signataires de la convention, trois mois avant son terme, une auto-évaluation sous forme de bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Ce bilan sera accompagné du nouveau projet artistique et culturel pour les trois années à venir.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention sera subordonnée aux conclusions de l'évaluation finale. Au plus tard trois mois avant l'expiration de la présente convention, chaque partie pourra indiquer son intention de ne pas renouveler l'accord venu à l'échéance.

En outre, dans le cadre de l'évaluation de ses politiques culturelles, la Région pourra effectuer, selon toute procédure qui lui conviendra, une évaluation de la conduite de ses propres politiques culturelles à travers l'action de *Les Arts au mur*. L'association devra répondre pour cela à chaque demande d'information souhaitée par la Région Aquitaine ou son représentant.

ARTICLE 6 : Communication

L'association *Les Arts au mur* s'engage à mentionner le concours financier de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine), de la Région Aquitaine, de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Ville de Pessac lors de la publicité effectuée dans le cadre de manifestations publiques ou à l'occasion de la diffusion de documents.

ARTICLE 7 : Résiliation totale ou partielle, caducité de la convention

En cas de non-respect, des engagements par l'une ou l'autre partie, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire valant mise en demeure restée sans effet.

La convention sera également résiliée en cas de dissolution ou de jugement de liquidation judiciaire passé en force de chose jugée du bénéficiaire.

Les partenaires publics se réservent le droit de mettre fin à leur aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de la convention :

- en cas d'inexécution totale ou partielle de son programme d'activités,
- d'utilisation de la subvention à d'autres fins que celles mentionnées dans la convention.

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

ARTICLE 9 : Pièces annexées

Est annexé à la présente convention le projet artistique 2014-2016 de l'association.

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet de Région
Michel Delpuech

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine
Alain Rousset

Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Vincent Feltesse

Le Maire de la Commune de Pessac
Jean-Jacques Benoit

Le président de l'association *Les Arts au mur*
Jonathan Charles

ANNEXE A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

2014-2016

ETAT – REGION – CUB – VILLE DE PESSAC – LES ARTS AU MUR

PROJET ARTISTIQUE 2014/2016

Les arts au mur Artothèque construit autour d'un projet artistique exigeant une relation privilégiée entre l'art contemporain et les populations – particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, centres sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, prison... - par le biais du prêt d'œuvres.

Expositions, résidences artistiques, projets sur le territoire, conférences, animations et actions éducatives s'articulent autour de sa collection de 800 œuvres, dans un triple objectif de soutien à la création, de diffusion et de sensibilisation des publics.

>>>>> CRÉATION

Les enjeux des projets de création de l'Artothèque s'appuient sur le développement de la collection, les expositions, la résidence, et les projets avec des artistes sur le territoire.

Toutes les actions de diffusion et de sensibilisation menées par l'Artothèque autour du prêt s'articulent à partir du projet artistique :

- >> Collection : constitution et acquisitions
- >> Expositions
- >> Résidence
- >> Projets menés sur le territoire à destination de publics diversifiés avec des artistes...

LA COLLECTION >>>>>

Entre 2002 et 2013, près de 800 œuvres de 353 artistes nationaux et internationaux ont été acquises grâce à une subvention d'acquisition de la Ville de Pessac ou mises en dépôt par le FNAC et l'Artothèque du Limousin :

de grands noms de l'art contemporain, dont :

Jean-Michel Alberola, Pierre Alechinsky, John Armleder, John Baldessari, Georg Baselitz, Louise Bourgeois, Daniel Buren, Günter Brus, Sophie Calle, Pierre Clerk, Jordi Colomer, Erik Dietman, Robert Filliou, Hamish Fulton, John Giorno, Fabrice Hyber, Andy Goldsworthy, Dorothy Iannone, Rolf Julius, Barbara Kruger, Robert Mangold, Annette Messenger, Robert Morris, Vera Molnar, Antonio Muntadas, Giuseppe Penone, Jean-Pierre Raynaud, Richard Serra, Thomas Schütte, Roman Signer ...

mais aussi des artistes de la jeune scène contemporaine dont :

Nicolas Aiello, Pierre Ardouvin, Alice Anderson, Virginie Barré, Anne-Lise Broyer, Nicolas Comment, Claude Closky, Damien Deroubaix, Angela Detanico & Rafael Lain, Antoine Dorotte, Valérie du Chéné,

Nicolas Garait-Leavenworth, Sébastien Gouju, Olivier Leroi, Mirka Lugosi, Didier Marcel, Julien Nédélec, Paul Pouvreau, Laurent Sfar, Clemens Von Wedemeyer...

et des artistes liés à la Région Aquitaine - 37 sont dans la collection dont :

Maya Andersson, Sylvain Bourget, Anne-Laure Boyer, Cédric Couturier, Alexandre Delay, Sabine Delcour, Anne-Marie Durou, Maitextu Etcheverria, Jean-Christophe Garcia, Vincent Gicquel, Christophe Goussard, Michel Herreria, Guillaume Hillairet, Jofo, Isabelle Kraiser, Pierre Labat, Thomas Lanfranchi, Benoît Maire, Damien Mazières, Caroline Molusson, Georgette Power, Chantal Raguét, Leila Sadel, Sébastien Vonier...

Cette collection présente les principaux courants de l'art contemporain depuis les 50 dernières années jusqu'à la création la plus actuelle. Cette dimension historique, enrichie chaque année par de nouvelles acquisitions, permet d'appréhender les enjeux qui ont traversé les principales démarches artistiques depuis les années 1960 et de prendre en compte la pluralité des productions et des pratiques artistiques contemporaines.

La collection est essentiellement constituée d'œuvres graphiques en deux dimensions : uniques (dessins, aquarelles, collages) et multiples (lithographies, sérigraphies, gravures, photographies, vidéos). Uniques ou multiples, toutes ces œuvres sont des œuvres originales. Leur complémentarité souligne l'imbrication des différentes disciplines visuelles et la liberté formelle des artistes. Depuis le déménagement de l'Artothèque, désormais équipée d'un espace de projection, un axe autour de la vidéo se développe : des vidéos de Robert Breer et de Yona Friedman ont été acquises en 2013.

Des entrées thématiques témoignant d'enjeux majeurs contemporains tels que l'espace, l'architecture et l'urbanisme, le paysage, le corps, le portrait et l'autoportrait, le mot, l'écriture... sont largement représentées dans la collection.

Depuis 2006, l'Artothèque a plus spécifiquement développé un axe d'acquisition lié au dessin : Abdelkader Benchamma, Anne Brégeaut, Frédéric Bruly-Bouabré, John Casey, Mamadou Cissé, Guillaume Dégé, Philippe Fangeaux, Jochen Gerner, Laurent Ledunff, Mrzyk & Moriceau, Alvaro Oyarzún, Françoise Pétrovitch, Adrienne Sabrier ...

La photographie contemporaine tient également une place importante au sein de la collection, près d'un quart des œuvres : Dove Allouche, Jessica Backhaus, Brigitte Bauer, Katarina Bosse, Antonio Caballero, Lynne Cohen, Stéphane Couturier, François Deladerrière, Alain Delorme, Nicolas Descottes, documentation céline duval, Anne-Marie Filaire, Alain Fleischer, Louis Heilbronn, Nino Lainé, Juraj Lipscher, Lilly Lulay, Christian Milovanoff, Joachim Mogarra, Jürgen Nefzger, Roman Opalka, Sophie, Jack Pierson, Ristelhueber, Joachim Schmid, Vincent J. Stoker, Patrick Taberna, Bruce Wrighton...

La direction artistique est menée par Anne Peltriaux et Corinne Veyssière et s'appuie sur un réseau régional, national et international. Les œuvres présélectionnées pour les acquisitions sont présentées et sélectionnées lors d'une commission annuelle composée de personnalités de l'art contemporain. Pour mémoire, en 2013, le jury était composé d'Emilie Flory, Directrice du centre d'art image/imatge à Orthez, Magali Nachtergaele, Maître de conférence en littérature et arts contemporains à l'Université Paris 13, Pierre-Lin Renié, Professeur à l'École des Beaux de Bordeaux, ainsi que les membres du Bureau de l'Association.

2014/2016

L'enrichissement de la collection permet à l'Artothèque de développer sa mission originale de diffusion, de médiation et de sensibilisation à l'art contemporain par le biais du prêt d'œuvres auprès de publics diversifiés : particuliers, scolaires, collectivités, entreprises, centres sociaux, hôpitaux... et constitue l'articulation de toutes ses actions.

Les acquisitions annuelles sont donc indispensables à l'évolution de l'Artothèque et constituent la base de son développement :

- elles permettent aux adhérents de diversifier leurs choix dans la durée et d'effectuer un véritable parcours de sensibilisation dans l'art contemporain
- elles soutiennent la création artistique contemporaine et permettent de rester au plus près de la création émergente.

Grâce au nouvel équipement de la salle de projection, des vidéos seront également acquises.

LES EXPOSITIONS >>>>>

5 expositions par an autour d'un projet artistique diversifié et original, dont des créations et des co-productions régionales et nationales et une exposition proposée dans le cadre des Vibrations urbaines.

Plus de 60 expositions ont été présentées à l'Artothèque depuis 2002.

2014

5 expositions prévues :

Les dérivés de la photographie, *L'éclipse de la figure*

Exposition du 23 janvier au 3 avril 2014

Vernissage jeu 23 jan 2014 à 19 h

En partenariat avec le FRAC Aquitaine et image/imatge (Orthez)



Lilly Lulay

Les Dérivés de la Photographie est un programme d'expositions présentées simultanément par 3 structures : l'Artothèque de Pessac, image/imatge à Orthez et le Frac Aquitaine.

Ce vaste projet explore les divers processus liés à la photographie, son histoire et ses techniques, pour questionner un moyen d'expression récent et en perpétuelle mutation à l'heure du numérique. Ces trois expositions abordent le champ de la fabrique de l'image, dans ses dimensions picturales et sculpturales comme les procédés de théâtre d'ombres, daguerréotype, photogramme, camera obscura, photomontage, chronophotographie, astrophotographie ou stéréoscope.

Une création photographique « Touristes » de Nino Laisné installée dans les panneaux d'affichage le long de la ligne B du tramway accompagnera cette exposition en mars 2014, en partenariat avec la CUB.

Soirée 1 artiste/3 vidéos : mardi 28 janvier à 19h30 à l'Artothèque, Artiste invité : Nino Laisné

Atelier RécréO'mur : samedi 8 février 2014 10h/12h à l'Artothèque

Visite des expositions d'image/imatge et du Bel ordinaire lors d'un voyage d'une journée en bus au départ de Bordeaux : vendredi 14 février

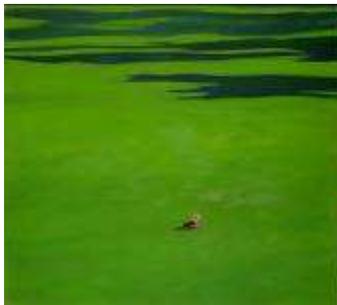
Journée de colloque : visites des expositions, projection au cinéma Jean Eustache, table ronde samedi 22 mars dans le cadre du week-end Télérama.

Maya Andersson, *Parcs et jardins*

Exposition du 15 mai au 9 septembre 2014

Vernissage jeudi 15 mai 2013 en présence de l'artiste

Dans le cadre de l'été métropolitain, organisé par la Communauté Urbaine de Bordeaux



L'expérience du paysage est avant tout expérience de soi. On est là, on regarde, dans la lumière et l'atmosphère de l'instant. Un ensemble de sensations qui fait que soudain on voit quelque chose. Les peintures de Maya Andersson sont des espaces sensibles, des images mentales nourries de souvenirs et de désirs, hantées de fantasmes.

Atelier RécréO'mur : sam 24 mai 2014 10h/12h à l'Artothèque

Rencontre avec l'artiste : ma 1^{er} juillet 2014 à 19h30 à l'Artothèque

Nouvelles Acquisitions 2014

Exposition du 13 septembre au 11 octobre 2014

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Week-end permissif les 13 et 14 septembre 2014, ouverture exceptionnelle de 11 à 18h.

Pendant les deux jours du mystérieux Week-end Permissif et jusqu'au 11 octobre, venez découvrir les Nouvelles acquisitions de l'Artothèque et notre programmation 2014/2015.

Les œuvres présentées lors de cette exposition pourront être empruntées à l'Artothèque à partir du mardi 14 octobre 2014.

Exposition *Speedy graphito* (sous réserve)

Dans le cadre des Vibrations Urbaines

Exposition du 17 au 26 octobre 2014

Vernissage le jeudi 16 octobre 2014 en présence de l'artiste



Dans ce nouveau projet, Speedy Graphito réunit une quinzaine d'œuvres en 6 ensembles (peinture, dessin, installation et sculpture), proposant une réflexion autour de notre perception analytique de l'image.

Articulant le concept historique et épistémologique du graffiti et de sa relation avec l'image virtuelle d'aujourd'hui, Speedy Graphito analyse, dans une structure narrative, les similitudes et disparités. Ce que nous propose ici l'artiste n'est pas une simple étude mais un questionnement ironique, à travers la peinture, sur ce que l'artiste perçoit du monde extérieur et comment il nous questionne sur notre capacité à voir dans un monde saturé d'images.

Sébastien Vonier, Aide à la création DRAC Aquitaine 2014

Du 6 novembre 2014 au 17 janvier 2015

De la banalité, elles [les choses] passeront au statut d'objet rare, à la manière des scories ou des tessons dont les archéologues racontent l'histoire. Ces choses, donc, composeront une étrange partition en transformant l'espace du lieu.

Voilà. Tout est dit ici d'une attention particulière au monde, d'un regard sélectif sur celui-ci et d'un acte – artistique – qui invente des formes nouvelles, selon un processus plus ou moins complexe mais qui se fonde, toujours, sur le désir.

« L'essence de l'art se ramène au fond à une formule très simple : passage de l'état non développé et obscur de la conscience intuitive à la détermination et à la clarté », écrivait Konrad Fiedler dans ses Aphorismes. Cette détermination et cette clarté sont la marque de toutes les œuvres de Sébastien Vonier.

Evelyne Toussaint

2015/2016

Cette programmation se poursuit en 2015 et 2016.

La programmation de 2015 sera présentée en avril 2014, celle de 2016 en avril 2015.

Les créations et co-productions sont particulièrement favorisées.

LES RÉSIDENCES ET LES PROJETS ARTISTIQUES SUR LE TERRITOIRE >>>>>

Résidence *Écritures de lumière*

Écritures de lumière est un programme initié par le Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture, ce dispositif s'est implanté et développé dans la région Aquitaine grâce au soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac Aquitaine) et de la DAAC du Rectorat de l'académie de Bordeaux.

Coordonné par le FRAC Aquitaine, son développement est assuré en Gironde par l'Artothèque les arts au mur

Bien que le dispositif Ecritures de lumière soit arrêté au niveau national, la DRAC Aquitaine a soutenu le projet de résidence en région Aquitaine.

En 2014, la DRAC Aquitaine fait évoluer le projet Ecritures de lumière en résidence de médiation dans des établissements scolaires autour d'un projet de création des structures accueillantes.

2014

Artiste invité : Pierre LABAT

Présent dans la collection de l'Artothèque depuis 2007, Pierre est l'artiste invité en 2013/2014 pour la résidence Ecritures de Lumière. Dans le cadre de l'Eté Métropolitain 2013, il réalise sa pièce *Erell*, commande de l'Artothèque de Pessac. Cette œuvre a été présentée pendant **la FIAC 2013 hors les murs**, au Jardin des Plantes à Paris, entre le 22 octobre et le 12 novembre 2013. Pierre Labat présente également à l'Artothèque l'exposition *Charleston* du 6 novembre 2013 au 18 janvier 2014 - création, dans le cadre de l'aide à la création DRAC Aquitaine 2013.

Pierre LABAT

Les sculptures minimales de Pierre Labat se jouent de l'espace et du regardeur. Se fondant dans le lieu qui les accueille et pour lequel elles sont conçues, souvent in situ, elles remettent en cause la perception de l'[espace](#) environnant, qui devient matériau à part entière de l'œuvre. La possibilité de se déplacer au cœur de l'œuvre, l'appréhension nouvelle du lieu induite par un déplacement contraint par la forme est de l'ordre de l'expérience pour le spectateur, question essentielle dans le travail de Pierre Labat. Le choix de formes élémentaires pour ses sculptures est le fruit d'une attention extrême portée par l'artiste au monde dans lequel il vit et aux formes récurrentes que ce monde produit et qu'il y retrouve dans des contextes différents.

Représenté par la Galerie ACDC, Pierre Labat a notamment exposé en 2012 au Centre d'Art Le Quartier à Quimper, en 2013 dans le cadre de la Biennale d'art contemporain d'Anglet et à la Galerie Cortex Athletico à Bordeaux. Plusieurs de ses œuvres sont dans des collections privées et publiques, dont celles du FRAC Aquitaine et du FRAC Bretagne.

LES CLASSES A PAC

Les interventions de Pierre Labat en milieu scolaire font participer plusieurs enseignants de chaque établissement, et créent des interactions avec d'autres établissements (primaires, en lien avec le Conseiller en Arts visuels de la Gironde, autres collèges). Les élèves seront invités à découvrir l'exposition de Pierre Labat à l'Artothèque, et pourront également emprunter des œuvres en lien avec leur projet. A partir de janvier, des visites de l'exposition ***Les Dérivés de la photographie*** au FRAC Aquitaine et à l'Artothèque seront également proposées.

Collège Cantelande, Cestas

Classes de 6^{ème}

Professeurs : Mme Paquet (référant), Mme Claverie, Mme Teilletche

Thème : Fabriquer des images / Fabriquer avec des images.

Les recherches et pratiques avec la classe de 6ème (28 élèves) s'articuleront autour de deux axes : Manipuler, transformer, augmenter des images déjà existantes, que la société nous apporte.

Fabriquer des images (proches de la représentation photographique), ceci presque sans appareil photographique.

En plus des visites d'exposition, 7 interventions de 2 h de Pierre Labat sont prévues au sein de l'établissement.

Contenus, restitutions, valorisation :

- deux photographies par heure de cours par Pierre Labat (une de travaux, une de travail)

- cahier «d'impressions» des élèves (œuvres vues ou exercices préférés, pourquoi?)

- tous les travaux (textes, dessins, collages, photographies, photogrammes, ...)

-> exposition à la fin du programme ou tout le long du programme

-> publication, papier ou web

Des projets sont également prévus en lien avec le conseiller en arts visuels de la Gironde avec des écoles primaires de Cestas.

Collège Sainte Marie Grand Lebrun, Bordeaux

Classe de 3^{ème}

Professeurs : Mme Pauly-Sarthou, en collaboration avec, en autres, Mme Theret (professeur de mathématiques)

Thème : L'œuvre, l'espace et le spectateur (thème des classes de 3ème en arts plastiques)

Notre sous-titre pourrait être « sortir du cadre », mais aussi trouver le cadre, poser une chose, c'est se poser...

Il s'agira d'étudier l'interaction entre l'espace (qui n'est pas synonyme de vide; Patrick Baudry, ancien élève, nous ne contredira pas), l'œuvre, et celui qui regarde. L'élève devra trouver sa (une, des) place; place dans le sens d'emplacement, de position mais aussi d'agora, de place publique car le lieu d'exposition est une place publique. La façon de placer un objet (objet ou sculpture, ou même encore signe) sera presque plus importante dans notre étude que l'objet en lui-même. Les notions de rythmes, d'architecture, de déplacement seront évoquées mais aussi celles de volumes, de distances (en relation avec les cours de mathématiques).

En plus des visites d'exposition, 8 interventions de 2 h de Pierre Labat sont prévues au sein de l'établissement.

2015/2016

En 2015, c'est l'artiste Sébastien Vonier qui sera en résidence Ecritures de Lumière.

En 2016, le choix sera fixé en fonction de la programmation et des projets de création.

Cette résidence dépend du maintien ou de l'évolution du dispositif.

Itinérance Arts visuels dans le cadre de l'Été métropolitain, parcours d'œuvres sur site

Le parcours d'œuvres sur site de l'Artothèque du site du Bourgailh à l'Institut Bergonié.

2014

En 2014, dans le cadre de l'Été métropolitain, l'Artothèque présente un projet dans l'Itinérance « Arts visuels », du centre de Pessac, partant du Pôle Intermodal (œuvre de Laurent Le Deunff) vers le site du Bourgailh où est installé le nouveau refuge du Bruit du frigo et jusqu'à l'Institut Bergonié. A

l'artothèque, exposition Maya Andersson, parcours d'œuvres en centre ville exposées chez les commerçants, parcours d'œuvres réalisées in situ dans cinq lieux : Médiathèque Jacques Ellul, Maison le Corbusier, Cité Frugès, Hôpital Xavier Arnoz, Site du Bourgaillh à Pessac.

Institut Bergonié à Bordeaux
(Choix des artistes en cours de sélection).

Le projet engagé en 2013 se poursuit et se développe sur un territoire élargi, en synergie avec d'autres propositions transdisciplinaires.

La direction artistique de ce projet est assurée par Anne Peltriaux et Corinne Veysseyre, co-directrice artistique de l'Artothèque.

Les œuvres sont des commandes spécifiques faites aux artistes par l'Artothèque à l'occasion de ce projet / Thème principal : nature et création artistique / dimension sociétale.

Une exposition de photographies de Nino Laisné, « Touristes », coproduite avec le FRAC Aquitaine sera présentée le long de la ligne de Tram A dans les panneaux d'affichage.

Des projets seront également mis en œuvre en septembre lors de la rentrée sur le campus à destination des publics étudiants, en synergie avec d'autres opérateurs œuvrant dans le cadre de l'Été métropolitain.

Autour du projet artistique développé dans le cadre de la programmation de l'Été métropolitain, notre ambition est de mobiliser les publics des espaces sociaux et d'animation par le biais d'actions de médiation et d'expérimentation spécifiquement développées en partenariat avec eux. Nous nous appuyons notamment sur l'expérience acquise dans notre action de politique de la ville et sur des projets coordonnés avec le service Jeunesse de la Ville de Pessac.

Pendant le temps de la manifestation, des ateliers, des rencontres avec les artistes, des circuits, des visites... seront proposés au public.

A noter : L'œuvre *Erell*, 2013, de Pierre Labat – Création Artothèque de Pessac – a été présentée pendant **la FIAC 2013 hors les murs**, au Jardin des Plantes à Paris, entre le 22 octobre et le 12 novembre 2013.

→ <http://www.fiac.com/fr/jardin-des-plantes-2013.html>



Pierre Labat, *Erell*, 2013, Jardins des plantes, Paris

Elle sera présentée en 2014 à l'École d'architecture à Talence.

Autres artistes / Œuvres existantes intégrées dans le circuit :

Laurent Le Deunff (Pôle intermodal), Bruit du Frigo (Refuge Site du Bourgaillh)

Croisement avec d'autres projets de l'Été métropolitain

Projets du FRAC / œuvre de Franck Scurti / Nino Laisné

Le Bus des curiosités

La galerie Tinbox Mobile

Projets d'Olivier Crouzel sur la ligne du tram B

Les Refuges du Bruit du Frigo

Autres structures autour des œuvres sur sites et des projets avec les universités et les étudiants.

Accessibilité :

Tous les lieux sont accessibles par la Liane 4, Tram A et C, en voiture ou en VCub.

2015/2016

En 2015/2016, cette itinérance et la programmation rattachée évolue selon le projet global de l'Été métropolitain.

La Nuit défendue

2014

Pour la 6ème année consécutive, à la Médiathèque Jacques Ellul de Pessac, vendredi 19 septembre 2014, de 20h à l'aube, se déroulera la soirée gratuite d'ouverture de la saison culturelle de Pessac avec : les arts au mur Artothèque, le Cinéma Jean Eustache, Pessac En Scènes, Le réseau des bibliothèques, La Direction de la Culture de la Ville.

Art contemporain – Performances - Musique – Théâtre – Cinéma – Danse

Dans ce cadre, l'Artothèque propose des expositions, projections, performances ...
(Programmation en cours de réalisation).

2015/2016

En 2015/2016, la programmation de l'Artothèque pour le Nuit défendue évoluera en fonction du projet global de la Nuit défendue.

Atelier artistique au collège François Mitterrand, Pessac

2014

Sylvain Bourget, (Ré)création et jeux idiots

Professeur : Mona Le Gouguec

Elèves de 4^{ème} et de 3^{ème} sur la base du volontariat

La période de l'adolescence est celle des modifications physiques; les élèves ressentent le décalage entre leur corps qui grandit et la perception qu'ils en avaient jusque-là. Ils aiment se mettre en scène utiliser leur corps, s'affublant de divers accessoires, mais refusent paradoxalement qu'on les reconnaisse, d'où le goût pour le travestissement de leur image au moyen de logiciel si besoin (The Gimp, Photofiltre...), pour engendrer surprise, humour, fantaisie ou poésie. « Sylvain Bourget côtoie régulièrement dans son travail les pratiques en marge, se prêtant parfois à une pénible expérimentation de la gravité et des limites du corps humain. Rien de spectaculaire ni de dangereux, plutôt des actions que seule leur absurdité sauve de la banalité ».

D'un point de vue filmique, plastique ou photographique voire tactile et kinesthésique, la rencontre avec des œuvres questionnerait les dispositifs (espace, lumière, accessoires, cadrages...) élaborés dans le but de jouer et faire rire. On pourra prendre appui sur d'autres artistes attirés par ces questions : Marcel Duchamp, Wim Delvoye, Fabrice Hyber et son ballon de foot carré... Grâce au jeu, l'artiste aborde une terre à mi-chemin entre ordre et désordre.

L'intérêt de l'atelier est d'explorer le potentiel de différents media dont la photographie, d'approfondir différents outils pour mieux les maîtriser à des fins créatives. Une photographie peut être composée avec soin, être un modèle de correction ou d'incorrection, tout en créant du trouble.

Ce dispositif ne se poursuit pas en 2015.

Et aussi ...

Des interventions d'artistes lors de projets spécifiques sur le territoire au cours de l'année.

>>>>> DIFFUSION

L'Artothèque travaille en collaboration avec de nombreux lieux sur le territoire aquitain et propose des projets d'expositions et de sensibilisation autour de sa collection.

Enjeux : favoriser le développement des partenariats entre les structures, territorialité.

EXPOSITIONS HORS LES MURS SUR LE TERRITOIRE >>>>>>

Des **expositions et des projets hors les murs** sur le territoire aquitain : Bibliothèque de Bordeaux Mériadeck, Médiathèques de Blanquefort et de Tresses, Maison Frugès - Le Corbusier à Pessac, Forum des arts à Talence, Pollen à Montflanquin, image/imatge à Orthez, FRAC Aquitaine ...

2014

Plusieurs expositions sont déjà prévues sur le territoire, et d'autres sont en préfiguration ...

Illusion d'espaces, perspectives de réalités

Maison Frugès- Le Corbusier, Pessac

Du 8 janvier au 2 mars 2014

Exposition de 6 œuvres de la collection de l'artothèque dans la Maison municipale Frugès Le Corbusier...

... Ou comment les artistes contemporains traduisent la projection dans un espace de vie.



George Rousse

Les dérivés de la Photographie (voir partie Expositions)

Expositions dans les 3 lieux simultanément : Artothèque, FRAC Aquitaine, image/imatge

Du 22 janvier au 3 avril 2014

Ce projet explore les processus liés à la photographie, son histoire, ses techniques autour des collections de l'Artothèque et du Frac Aquitaine.

Une création photographique « Touristes » de Nino Laisné installée dans les panneaux d'affichage le long de la ligne B du tramway accompagnera cette exposition en mars 2014, en partenariat avec la CUB.

Exposition Isabelle Kraiser

Forum des Arts et de la Culture, Talence

Du 15 janvier au 15 mars 2014

Le Forum des Arts et de la Culture de Talence va proposer une exposition d'Isabelle Kraiser et empruntera à cette occasion les œuvres de l'Artothèque.

Expositions et séances de médiation régulières à la Médiathèque de Blanquefort et à la Médiathèque de Tresses.

2015/2016

En 2015 et 2016, ces projets en partenariat avec des structures du territoire se poursuivent et se développent.

>>>> MEDIATION

Tous les projets de création et de diffusion de L'Artothèque font l'objet d'un travail de sensibilisation construit avec ses partenaires et adapté au public concerné.

Ce travail s'appuie sur l'expertise de l'équipe de l'Artothèque, qui fait preuve de souplesse, et d'une grande vigilance par rapport au territoire. Elle recherche également de nouveaux terrains d'expérimentation.

Enjeux : Sensibilisation de publics diversifiés, notamment les plus éloignés de la culture, mise en œuvre d'actions éducatives et culturelles.

LES ANIMATIONS ET LES CONFÉRENCES >>>>>>

Cycle de **conférences Passerelles pour l'art contemporain**, en partenariat avec le Cinéma Jean Eustache et la Médiathèque Jacques Ellul • Cycle **1 artiste/3 vidéos** en partenariat avec le FRAC Aquitaine • **Projets autour de la vidéo** (salle de projection de l'Artothèque) avec l'Espace Histoire Image de Pessac et le FRAC Aquitaine • Programme de médiation avec les artistes et le Bus des curiosités autour de **l'Itinérance Arts visuels Été métropolitain** • **Actions de médiation et d'animations** : ateliers récréO'mur, séance ArtO'ciné en partenariat avec le Cinéma Jean Eustache, rencontres avec des artistes, projections, voyages ...

LA FORMATION >>>>>>

Formation Sensibilisation à l'art contemporain pour les animateurs, bénévoles et directeurs des centres sociaux et de loisirs Pessac et C.U.B. • **Formation Les arts visuels et le monde du soin**, Culture & santé, Pôle Aquitaine • **Formation et intervention à l'IUT Carrières sociales et animation** • **APP - Atelier de Pédagogie Personnalisée** en partenariat avec la Direction de l'Emploi, Formation et de l'Insertion professionnelle de la mairie de Pessac.

LES ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES >>>>>>

Des **actions éducatives et culturelles** : projet pédagogique **les arts'A pattes** en partenariat avec l'Inspection Académique, le CDDP 33, La DRAC Aquitaine, La Ville de Pessac • Actions Politique de la Ville **les arts hors mur** à destination des publics empêchés en partenariat avec l'ACSÉ, La Préfecture de la Gironde, Le Conseil régional d'Aquitaine, La Ville de Pessac • En partenariat avec **l'IDDAC, le service culturel de la Ville de Bègles, et Pessac en scènes**, mise en place d'une **médiation** par l'Artothèque autour de l'œuvre de Daniel **Buren** en perspective avec le **spectacle Nord/Sud**, programmé à Begles en février 2013 : 6 interventions à destination d'équipes pédagogiques et de classes du primaire au lycée.

Pour mémoire, en 2013, L'Artothèque travaille avec 16 espaces sociaux ou structures sociales, 22 établissements scolaires, dont 14 situés en zone politique de la ville, 9 associations de solidarité, 2 centres de formations et d'insertion professionnelle, 11 collèges, 9 lycées, 5 universités et enseignement supérieur, ainsi que 2 structures de formations universitaires (ESPE). Ces actions ont touchées 21003 personnes, dont 1943 directement lors d'ateliers.

LES RELAIS PÉDAGOGIQUES >>>>>>

L'Artothèque a mis en place deux **relais pédagogiques** : au Pôle Expérimental Métiers d'Art de **Nontron** et du Périgord Vert depuis 2008 et à image/imatge à **Orthez** depuis janvier 2012. Des mallettes pédagogiques sont mises en dépôt et peuvent ainsi être prêtées aux écoles environnantes. Une formation destinée aux enseignants, en collaboration avec les conseillers pédagogiques départementaux Arts Visuels est proposée à chaque rentrée aux enseignants.

LES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES >>>>>>

Culture & Santé en partenariat avec la MGEN et l'Institut Bergonié. Exposition et médiations à **l'Institut Bergonié** de mai à juillet 2014 pour la sixième année • Expositions, médiations et ateliers d'expérimentation à la **Maison d'arrêt de Gradignan** tout au long de l'année • Développement des publics **Entreprises & Collectivités**

>>>> CONCLUSION

Pôle d'excellence dans le domaine des Arts visuels, l'Artothèque participe au rayonnement du projet culturel de Pessac.

Lieu ouvert et convivial, l'Artothèque favorise les interactions des différents acteurs dans la ville, et plus largement dans la région Aquitaine et questionne la place de l'artiste dans la société et les modes de transmission de l'art.

Convivialité, curiosité, échanges et mixité sociale et culturelle restent au cœur des valeurs de son projet.